

Secteur du lac Chrétien

Évolution du réseau principal de transport Axe Vallée-du-Saint-Laurent



Le 26 août 2026



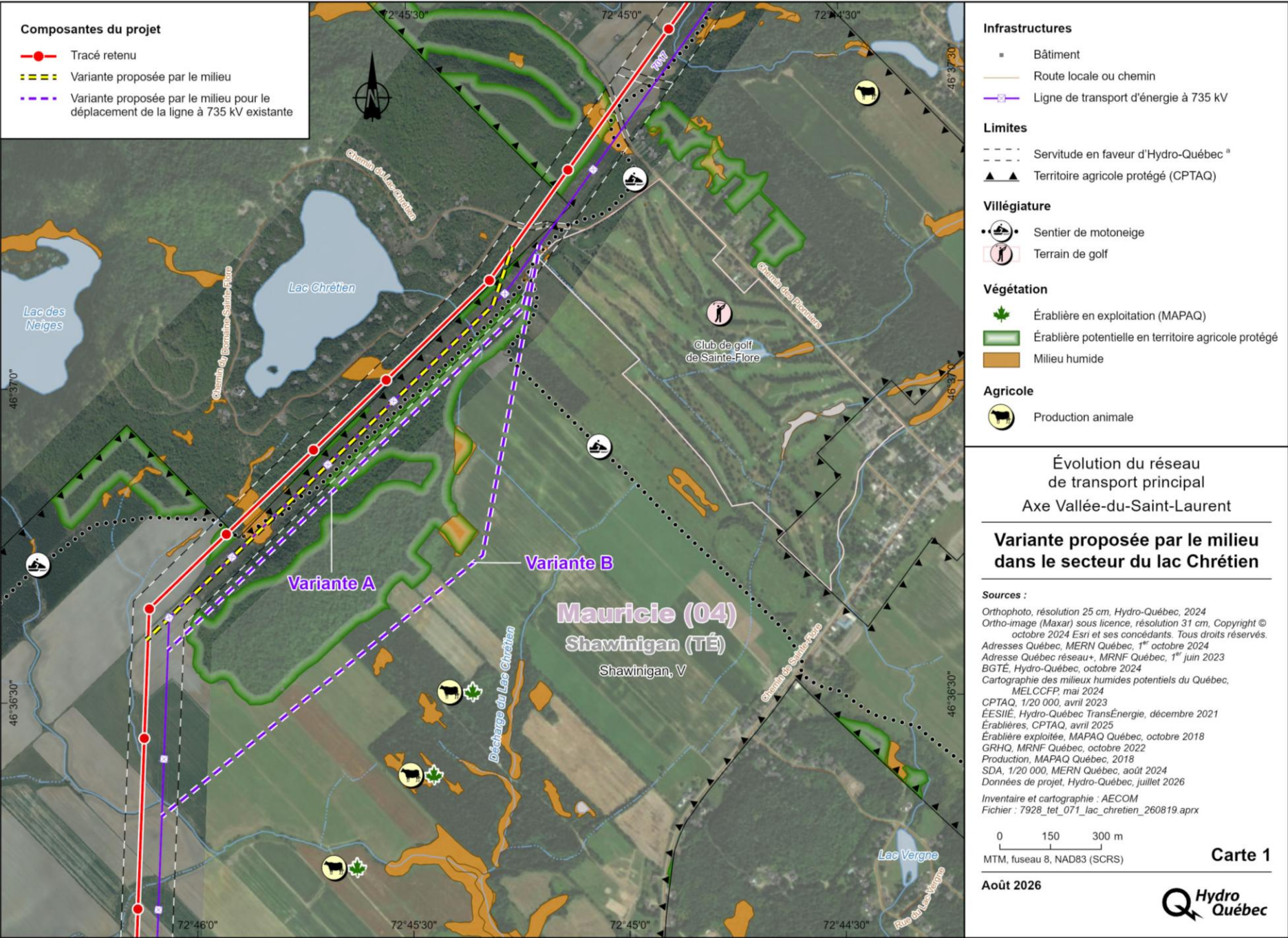
Ordre du jour

Analyse de variantes proposées et aménagement d'emprise

Étapes de construction d'une ligne

Environnement, bruit et champs électromagnétiques

Variante proposées par le milieu



Analyse de variantes au sud de la ligne existante

Critère(s)	Tracé retenu	Variante A proposée par le milieu	Variante B proposée par le milieu
Nombre de pylônes	5 nouveaux (2 angles et 3 alignements) - Pas de démantèlement	12 nouveaux (6 angles et 6 alignements) - Démantèlement de 5 pylônes	12 nouveaux (6 angles et 6 alignements) - Démantèlement de 6 pylônes
Propriétaires et servitude	12 propriétaires privés - Droits de servitude détenus par Hydro-Québec	13 propriétaires privés - Droits de servitude à acquérir (11 ha)	16 propriétaires privés - Droits de servitude à acquérir (20 ha)
Milieu bâti	- Limite de l'emprise à 104 m du lac Chrétien - Aucun bâtiment dans l'emprise 7 résidences à moins de 100 m de l'emprise, dont 2 résidences à moins de 30 m de l'emprise	- Limite de l'emprise à 163 m du lac Chrétien - Aucun bâtiment dans l'emprise 3 résidences à moins de 100 m de l'emprise, dont 1 résidence à 75 m de l'emprise	- Limite de l'emprise à 163 m du lac Chrétien 1 bâtiment agricole dans l'emprise 3 résidences à moins de 100 m de l'emprise, dont 1 résidence à 75 m de l'emprise
Environnement sonore	6 résidences avec des valeurs de niveau sonore potentiellement supérieures à 40 dBA	Aucune résidence avec des valeurs potentiellement supérieures à 40 dBA	Aucune résidence avec des valeurs potentiellement supérieures à 40 dBA
Milieu agricole et acériculture	7,6 ha de territoire agricole protégé ne nécessitant pas d'autorisation de la CPTAQ 6,5 ha d'érablières, dont 1,2 ha en territoire agricole protégé 3 ha de grande culture et pâturage	25,7 ha en territoire agricole protégé, dont 11 ha nécessitant une autorisation de la CPTAQ 9,5 ha d'érablières, dont 8 ha en territoire agricole protégé 2,7 ha de grande culture et pâturage	36 ha en territoire agricole protégé, dont 20 ha nécessitant une autorisation de la CPTAQ 4,6 ha d'érablières, dont 3 ha en territoire agricole protégé 15 ha de grande culture et pâturage
Déboisement et milieu naturel	9,5 ha à déboiser 0,8 ha de milieux humides traversés par l'emprise (0,0 ha de priorité 1 selon le PRMHH) 2 ruisseaux permanents et 2 intermittents	14,7 ha à déboiser 1 ha de milieux humides traversés par l'emprise, dont 0,4 ha de priorité 1 selon le PRMHH 2 ruisseaux permanents et 2 intermittents	9 ha à déboiser 0,7 ha de milieux humides traversés par l'emprise, dont 0,05 ha de priorité 1 selon le PRMHH 2 ruisseaux permanents et 2 intermittents
Paysage	- Pylônes visibles à partir du lac Chrétien - Perte totale ou partielle de la bande boisée en bordure du chemin du Domaine-Sainte-Flore - Engagement d'aménager l'emprise pris par Hydro-Québec	- Pylônes visibles à partir du lac Chrétien (ligne existante reconstruite avec pylônes plus haut) - Conservation d'une bande boisée de 60 m de largeur en bordure du chemin du Domaine-Sainte-Flore - Augmentation de la visibilité de la ligne à partir du Chemin de Sainte-Flore (pas d'atténuation possible)	- Pylônes visibles à partir du lac Chrétien (ligne existante reconstruite avec pylônes plus haut) - Conservation d'une bande boisée de 60 m de largeur en bordure du chemin du Domaine-Sainte-Flore - Augmentation de la visibilité de la ligne à partir du Chemin de Sainte-Flore (pas d'atténuation possible)
Coût	+	+++	+++
Échéancier	±3 mois	9 à 11 mois + contrainte réseau	9 à 11 mois + contrainte réseau

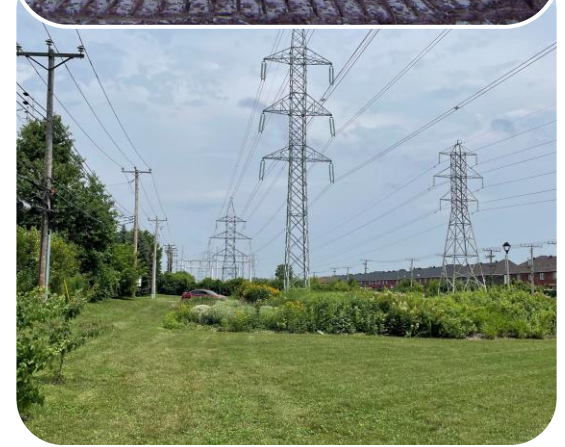
CPTAQ : Commission de la protection du territoire agricole du Québec

PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques (Shawinigan)

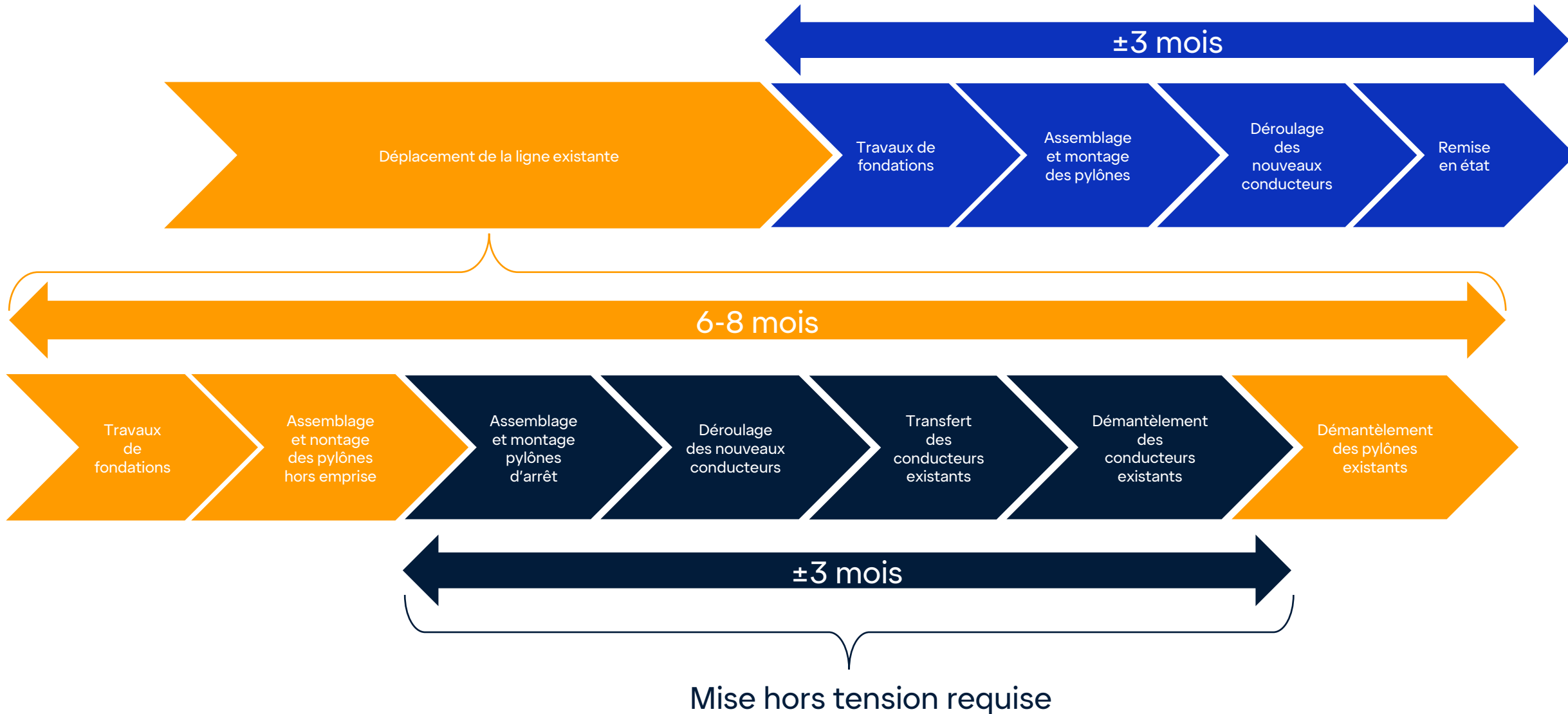
Étapes de construction d'une ligne de transport – Étapes typiques

1. [Déboisement](#)
2. [Aménagement des chemins d'accès](#)
3. [Transport du matériel jusqu'aux emplacements des pylônes](#)
4. [Construction des fondations et des ancrages](#)
5. [Assemblage des pylônes](#)
6. [Montage des pylônes](#)
7. [Déroutage et pose des câbles](#)
8. [Installation de contrepoids](#)
9. [Remise en état des lieux](#)

La durée totale des travaux est d'environ trois mois, mais les étapes ne se font pas de façon consécutive (l'une après l'autre).



Étapes de construction - Variantes



Aménagement d'emprise



A photograph showing a grassy slope with several young evergreen saplings planted in rows. The saplings are small, green, and have brown mulch or protective rings around their bases. The background is a dense forest of tall evergreen trees under a clear blue sky.



Exemple d'aménagement d'emprise

Réseau de distribution, Saint-Ferréol-les-Neiges

Objectifs

- Réduction de l'accès / visibilité / biodiversité / polyvalence

Principes de conception :

- Compatibilité (hauteur, accès)
- Conditions locales (rusticité, exposition, sels, vents, etc.)
- Implication possible d'un organisme local ou régional





Merci !